Comment gérer la défiscalisation des heures supplémentaires ?

Si vous avez un salarié qui travaille sur plusieurs de vos productions et qui a des heures supplémentaires défiscalisables à hauteur de 5000,00 €, vous vous êtes certainement posé la question de comment gérer cette limite d'un dossier à un autre. Voici comment faire dans Studio.

Comment connaître le montant des heures supplémentaires déjà défiscalisées ?

Le montant des heures supplémentaires défiscalisées correspond aux différents montants des heures saisies dans les modules à racine 1219. Il suffit donc de lancer un cumul de l'historique du salarié sur chacun des dossiers où il a travaillé et d'additionner tous les montants des modules 1219.

Pour avoir le cumul de l'historique d'un salarié, au menu de Studio, cliquez sur « *Paramétrage* » puis sur « *Salarié*s » (ou en

cliquant sur salariés). Sélectionnez le salarié concerné et cliquez sur le bouton Positionnez-vous sur la dernière page de l'historique et localisez les modules commençant par 1219. Cumulez les différents montants de ces modules.

Exemple :

	Cumuls							
Module	Libellé	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant	
112500 117100	Jour Férié 22/04 (7H) JOUR S	2,00	162,022 185,170	324,04				
117200	Semaine 5 jours 35 Heures	13,00	810,100	10 53 1,30				
121861 121864 121865	MAJORATION NUIT 25% MAJORATION JOUR FERIE 50%	3,00 18,00 9,00	5,787 11,573 23,146	17,36 208,32 208,31				
121951 121952	HEURES SUP 25% (35 heures) HEURES SUP 50% (35 heures)	80,00 14,00	28,933 34,719	2 314,60 486,08]			
123200	Indemnité Repas Tedenneité Metériet	5,00	25.000	275.00				

Dans cet exemple le montant des heures défiscalisées s'élève à 2314,60 + 486,08 soit 2800,68 €.

Comment indiquer dans le nouveau dossier le montant des heures supplémentaires déjà défiscalisées ?

Une fois que vous connaissez le montant des heures défiscalisées, vous devez indiquer ce montant dans la fiche salarié de votre nouveau dossier.

Dans le nouveau dossier, au menu de Studio, cliquez sur « *Paramétrage* » puis sur « *Salariés* » (ou en cliquant sur salariés). Sélectionnez le salarié concerné et cliquez sur l'onglet « *Salaire* ». Le montant des heures défiscalisées doit être indiqué dans la rubrique « *H. défiscalis. Acquises* ».

«	Honoraires et droi	ts Divers	Confidentie	l Zones para	métrables	Dossiers	Autres Adresse	s Périodes	d'inactivité	Actions/Bons
<	Identité Ren	seignement	Salaire	Banques	Autres Rense	ignements	Période	Urssaf	Retraite	Congés
>	Taux d'abattement				% Employ	multiples	100,00			
_	Abattement acquis				Code emp	oyeurs multiple	s Unique			
	Taux horaire	23,146			Code empl	ois multiples	Unique			
	Jour ou Cachet	185,17								
	Semaine 5 jours	810,10	Nb heures							
	Semaine 6 jours	1 180,43	Nb heures							
	Salaire mensuel		Nb heures	Mer	nsualisé					
	Salaire mensuel globa	I 0,00								
	Plafond congés	570,00								
	Calcul auto h.sup	Oui								
	A régulariser									
	H défiscalis. acquises	2800,68								
- I			J							
									- (
	ouveau 🏹 <u>S</u> upprir	ner 🙆 Histori	iques 🤗 s	aisie Illetin 😵 Ré	édition Outils	nprimer 🧍	salariés externe	Adresse	Contrôle	🗴 Fermer

Cliquez ensuite sur le bouton et à la question « La fiche SALARIE a été modifiée, Validez-vous ces modifications ? » cliquez sur OUI.



